frontières à tout peuple quelconque." Toutefois, il fut recommandé que les Hindous déjà installés d'une manière définitive dans tout pays britannique, seraient autorisés à y amener leurs femmes et leurs enfants mineurs, recommandation à laquelle il fut donné effet au Canada, par arrêté ministériel du 26 mars 1919. Cependant, au cours des exercices terminés les 31 mars 1921 à 1926, il n'est entré en notre pays que 10, 13, 21, 40, 46 et 62 immigrants hindous.

Dépenses de l'immigration.—On verra dans le tableau 11 les sommes dépensées chaque année par le gouvernement fédéral pour l'immigration, depuis 1868 jusqu'à 1926. Ces chiffres sont puisés dans les comptes publics du ministère des Finances.

11.—Dépenses des services d'immigration durant les exercices 1868-1926.

(D'après les budgets annuels)

	36,050 26,952 55,966 54,004 109,954	1883	373,958 511,209 423,861 257,355	1898 1899 1900	261,195 255,879 434,563	1913 1914 1915	1,427,112 1,893,298 1,658,182
1874	265,718 291,297 278,777 338,179 309,353 154,351 186,403 161,213	1887. 1888. 1889. 1890. 1891. 1892. 1893. 1894. 1895.	341,236 244,789 202,499 110,092 181,045 177,605 180,677 202,235 195,653	1902	979,326 960,676	1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925	1,388,185 1,688,961 2,052,371 1,987,745 2,417,374 ² 2,823,920 ²
-	214,251 215,339	1896	120,199 127,438	1911		1926	2,328,9312

¹ Neuf mois. ² Comprend les dépenses de la participation à l'Exposition de l'Empire, 1924, \$649,882; 1925, \$599,797; 1926, \$70,661.

Emigration partant du Canada.—Depuis quelques années on a constaté un mouvement sensible d'émigration se dirigeant du Canada aux Etats-Unis et ayant pris une importance alarmante. Les nouveaux règlements appliqués par le gouvernement des Etats-Unis aux immigrants européens, dont il restreint considérablement le nombre, ne s'appliquent pas au Canadiens; c'est pourquoi ceux-ci manifestaient une tendance prononcée à entrer aux Etats-Unis. Le gouvernement canadien ne s'était pas encore préoccupé des moyens de mensuration de ce mouvement; sa magnitude, telle qu'elle ressortait des publications officielles des Etats-Unis eut été inquiétante, mais fort heureusement, le mal était moins grand qu'il le paraissait, car la statistique des Etats-Unis négligeait de tenir compte du retour en leur pays de nombreux Canadiens, après un séjour plus ou moins long aux Etats-Le ministère de l'Immigration et de la Colonisation, quoique persuadé qu'un grand nombre de Canadiens, soi-disant émigrés, revenaient en leur pays, n'avait pas jugé à propos d'établir la statistique exacte de ces retours, mais en mars 1924, les fonctionnaires de l'immigration reçurent instructions de relever le nombre des Canadiens revenant des Etats-Unis et rentrant au Canada après une absence de plus de six mois, relevé qui fait l'objet du tableau 12.